

Edito

A l'occasion de ce premier numéro 2003, nous sommes fiers de vous faire découvrir notre label **€co**, alliant résolument écologie industrielle et économie. Les différents services et technologies proposés par **Biobasic Environnement** sont donc aujourd'hui regroupés sous les marques génériques **€comap**[®], **€cobasic**[®] et **bio€co**[®], dévoilées en avant-première lors du dernier salon Pollutec. Espérant que ces développements pourront vous apporter pleine satisfaction au cours de cette nouvelle année, j'ai le plaisir de vous souhaiter une très belle année 2003.

Julien Troquet
Directeur



Sommaire

Edito

Agenda

Salons

Actualités

Biobasic Environnement marque 2003

Perspectives

Que nous réserve 2003 ?

Réglementation

Pollution des sols & responsabilités

Technologie

Une méthodologie **€comap**[®]

Une méthodologie **Bio€co**[®]

Actualités

> Biobasic Environnement marque l'année 2003

Biobasic Environnement a le plaisir de vous présenter son label **€co**, affirmant l'esprit et les valeurs de l'entreprise dans chacun de ses services. Triple clin d'œil au symbole de l'euro, à l'écologie et à l'économie, « **€co** » vient du grec « *oikos* », qui signifie « *la maison* ». Quel plus beau symbole lorsque l'on s'intéresse à l'environnement et à la qualité de la vie ! L'écologie est alors la science (« *logos* ») de la maison et l'économie, l'administration (« *nemos* ») de la maison. Connaître et gérer l'Environnement, telle est l'ambition de **Biobasic Environnement**, intégrant le souci constant du coût maîtrisé, souligné par la présence du symbole €.

☛ La méthodologie **€comap**[®], développée pour les audits diagnostics de sites industriels permet une recherche optimale des pollutions et une caractérisation précise de l'état de santé du site étudié. Les résultats permettent

ensuite de choisir la méthodologie de traitement la mieux adaptée.

☛ Le processus de réhabilitation **€cobasic**[®], comprenant des études de faisabilité technique et économique, puis la mise en œuvre sur site, *in-situ* ou *ex-situ*, des procédés de dépollution par bioremédiation spécifiquement conçus par **Biobasic Environnement**, garantit l'efficacité et le coût du traitement.

☛ Enfin, la société, via la gamme de services **Bio€co**[®] intervient également dans le domaine du management environnemental, réalise des études de biodégradabilité d'effluents et/ou de déchets, et assiste ses clients pour le choix et la conduite des procédés de traitement biologique des effluents et des déchets en général

En savoir plus

info@biobasicenvironnement.com

Perspectives

Que nous réserve l'année 2003 ?

Le budget 2003 du Ministère de l'environnement s'élèvera à 768 M€ (dépenses ordinaires et crédits de paiements) et à 373 M€ en moyens d'engagement. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux du budget de 2002, mais marquent une rupture d'évolution puisque les 5 années précédentes avaient vu des hausses sensibles de ce même budget. Les grands thèmes de l'année 2003 seront :

☛ **L'eau** : le projet de loi sur l'eau de l'ancien gouvernement, présenté en janvier 2002 à l'Assemblée Nationale est remis à plat. Une loi prévue pour fin 2003, transposera la directive cadre européenne du 22 décembre 2000, permettant ainsi à la France de respecter le calendrier communautaire.

☛ **La prévention des risques** : le projet de loi que le gouvernement s'apprête à déposer au Parlement (Conseil des Ministres du 3 janvier 2003) affiche le principe d'une responsabilité partagée entre l'Etat et l'échelon local (industriels et élus locaux). L'accent sera mis sur l'information des populations notamment par le biais de commissions locales d'information

et de sécurité. Pour prévenir les inondations, des servitudes seront imposées, et une mobilisation élargie du Fonds « Barnier » soutiendra le financement des expropriations. De plus, les plans de prévention des risques technologiques limiteront les zones urbanisables autour des sites « Seveso ».

☛ **Les déchets** : après le report de l'échéance du 1er juillet 2002, le Conseil National Des déchets devrait entreprendre une concertation qui débouchera sur de nouvelles orientations tandis que le gouvernement devrait annoncer un plan d'actions pour réduire la quantité de déchets à la source. La volonté du gouvernement est de pénaliser les collectivités qui n'ont pas fait d'effort pour respecter l'objectif de la loi de 1992. Côté incinération, la fermeture des incinérateurs non conformes vient d'être confirmée.

Références

www.environnement.gouv.fr
Le Moniteur n°5171, 3 janvier 2003

Agenda

> Biobasic Environnement participera à :

☛ **Pollunove 2003**, les 18 et 19 mars 2003, Convention d'Affaires sur la Protection de l'Environnement La Villette, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris

☛ **Intersol 2003**, Analysis, Treatment Methodologies and Remediation for Polluted Soils and Groundwater 1, 2, 3 avril 2003, Paris, France

Réglementation

> Dépollution des sols, quelles responsabilités ?

L'absence d'un régime juridique propre aux sites pollués, et l'instabilité de la jurisprudence, provoquent souvent la confusion chez les exploitants des ICPE. Le gouvernement a clairement marqué sa volonté de conférer une plus grande stabilité juridique à l'obligation de remise en état des sites et sols pollués et l'article 34-1 du décret du 21 septembre 1977 sera révisé. Ce projet vise à introduire la notion d'usage futur du site (voir *€conews* n°1/2002), et à inclure dans le dispositif réglementaire la notion de détenteur de l'installation.

Le régime actuel des ICPE attribue la responsabilité totale de la réhabilitation au dernier exploitant. En pratique, ce principe se révèle souvent inopérant face à la complexité des situations auxquelles l'administration se trouve confrontée (pluralité de personnes exploitant sur un même site des installations différentes ; succession d'exploitants dans la mise en œuvre d'une même

installation ; absence d'exploitant solvable susceptible de mener les travaux de dépollution). A la lumière de la réglementation, l'autorité préfectorale n'est plus fondée à imposer des mesures de remise en état au propriétaire d'une installation, dès lors que ce dernier n'a jamais eu la qualité d'exploitant de ladite installation ou ne s'est jamais immiscé dans son fonctionnement. Si la notion de propriétaire est étrangère à la loi du 19 juillet 1976, le concept de détenteur figure, en revanche dans l'article 1^{er} de ce texte qui vise les installations « exploitées ou détenues ». Le concept de détenteur serait susceptible de fournir une nouvelle base légale pour justifier qu'en cas de défaillance de l'exploitant, des mesures de remise en état soient imposées à des responsables de second rang.

Références

www.environnement.gouv.fr
Environnement & Technique n°221

Technologie

> Sols pollués : le diagnostic approfondi

Généralement réalisée à la suite d'une Evaluation Simplifiée des Risques (voir *€conews* n°2/2002) concluant sur un impact supposé important et entraînant donc une classification du site en classe 1, le diagnostic approfondi compte les multiples objectifs suivants :

- ☛ L'identification et la caractérisation des **sources** de pollution identifiées lors du diagnostic initial (voir *€conews* n°1/2002). Il s'agit d'acquérir des données propres aux produits, substances et déchets constituant les sources de pollution.
- ☛ La définition et la mesure de l'**extension** de la pollution dans les milieux de transfert. Cette étape nécessite des investigations lourdes de terrain ainsi que des moyens analytiques et de modélisation importants.
- ☛ La compréhension des **mécanismes de transfert** des polluants vers et dans ces milieux. La mobilité des substances peut dans

ce cas entraîner des investigations hors des seules limites de propriété du site étudié.

- ☛ L'évaluation des **impacts** de la pollution sur ces différentes cibles. Les cibles actuelles ou prévisibles dans le futur s'intéressent principalement à la santé humaine, aux ressources en eau aux écosystèmes et aux biens matériels.
- ☛ La collecte des données en relation avec l'Evaluation Détaillée des Risques.

Le niveau des différentes investigations à entreprendre dépend de la complexité, de la taille et de l'histoire du site. Le processus **€comap**[®] de **Biobasic Environnement** propose dans ce cadre une approche personnalisée, par étape, garantissant un résultat optimal associé à un coût maîtrisé et compétitif.

En savoir plus

ecomap@biobasicenvironnement.com

> Modification du procédé de production : Maîtriser l'impact sur les effluents

Un changement du régime de production : augmentation, diminution, et/ou modification du procédé de production, peut entraîner des perturbations importantes au niveau des rejets d'effluents. Il est indispensable de maîtriser ces variations pour rester en deçà des normes fixées par l'arrêté préfectoral et/ou la convention de déversement. Le suivi des évolutions prévisionnelles de production de l'entreprise, les résultats d'analyses ponctuelles ou d'auto-surveillance, doivent imposer les dispositions et les mesures correctives qui seront mises en œuvre pour maîtriser le rejet

et pour ne pas enfreindre la réglementation. Ces dispositions peuvent concerner le procédé de production par la mise en place d'actions amont : économie d'eau, substitution d'une matière première par une autre plus facilement biodégradable, etc., ou le procédé de traitement lui-même. L'ensemble de ces actions doit faire l'objet d'une évaluation technique et économique précise permettant leur validation.

La procédure **Bio€co**[®] développée par **Biobasic Environnement** permet d'intervenir à différentes étapes par la réalisation de simulations (de l'évolution de la qualité des effluents) et de tests pilotes en laboratoire ou sur site permettant de modifier et d'adapter le procédé de traitement.

En savoir plus

bioeco@biobasicenvironnement.com

Ils ont parlé de nous !

L'Auvergne au Carrefour des Biotechnologies

« Troisième région française dans ce secteur de pointe, l'Auvergne était présente au Carrefour des Biotechnologies. »

La Montagne, 22 octobre 2002

La bioremédiation, une dépollution complète et économique

« Apporter des réponses personnalisées et performantes aux attentes spécifiques des différents acteurs. »

Ingénieur Constructeur ETP, novembre 2002

L'Auvergne à Pollutec

« Ces entreprises régionales sont considérées comme précurseurs dans leur métier (réhabilitation des sites pollués, ...). »

La Montagne, 1^{er} décembre 2002

La passion expérimentale

« Le caractère innovant et économiquement judicieux de ses techniques lui a déjà valu de nombreuses distinctions »

Journal Université Blaise Pascal, n°15, décembre 2002

■ Dictionnaire d'écologie appliquée

Fruit d'une collaboration exemplaire entre des auteurs académiques et industriels, français et roumains, [Michel Troquet, Directeur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille ; Lazar Avram, Professeur à l'Université Pétrole-Gaz de Ploiesti ; Julien Troquet, Directeur de Biobasic Environnement ; Dan Ichim, de la SNP Petrom SA], cet ouvrage recense la terminologie d'un domaine particulièrement évolutif et stratégique pour les sociétés développées.

Comportant plus de 2000 définitions, ce dictionnaire français-anglais-roumain, paru en décembre 2002 est édité par Editura Premier, Bucarest.

n° I.S.B.N. 973-8030-92-7.

En savoir plus

info@biobasicenvironnement.com

€conews[®], lettre trimestrielle d'information de **Biobasic Environnement**,
Directeur de la publication : **Julien Troquet**
☎ 04 73 40 53 15 • 📠 04 73 40 78 29
econews@biobasicenvironnement.com
Dépôt Légal : février 2003, n° ISSN 1634-3565
Abonnement gratuit sur www.biobasicenvironnement.com